

• Parfums d'archives
**la République
éduque, loge, mais
paie mal**



Les citoyennes institutrices veulent être mieux traitées. p2

la grue de 1864

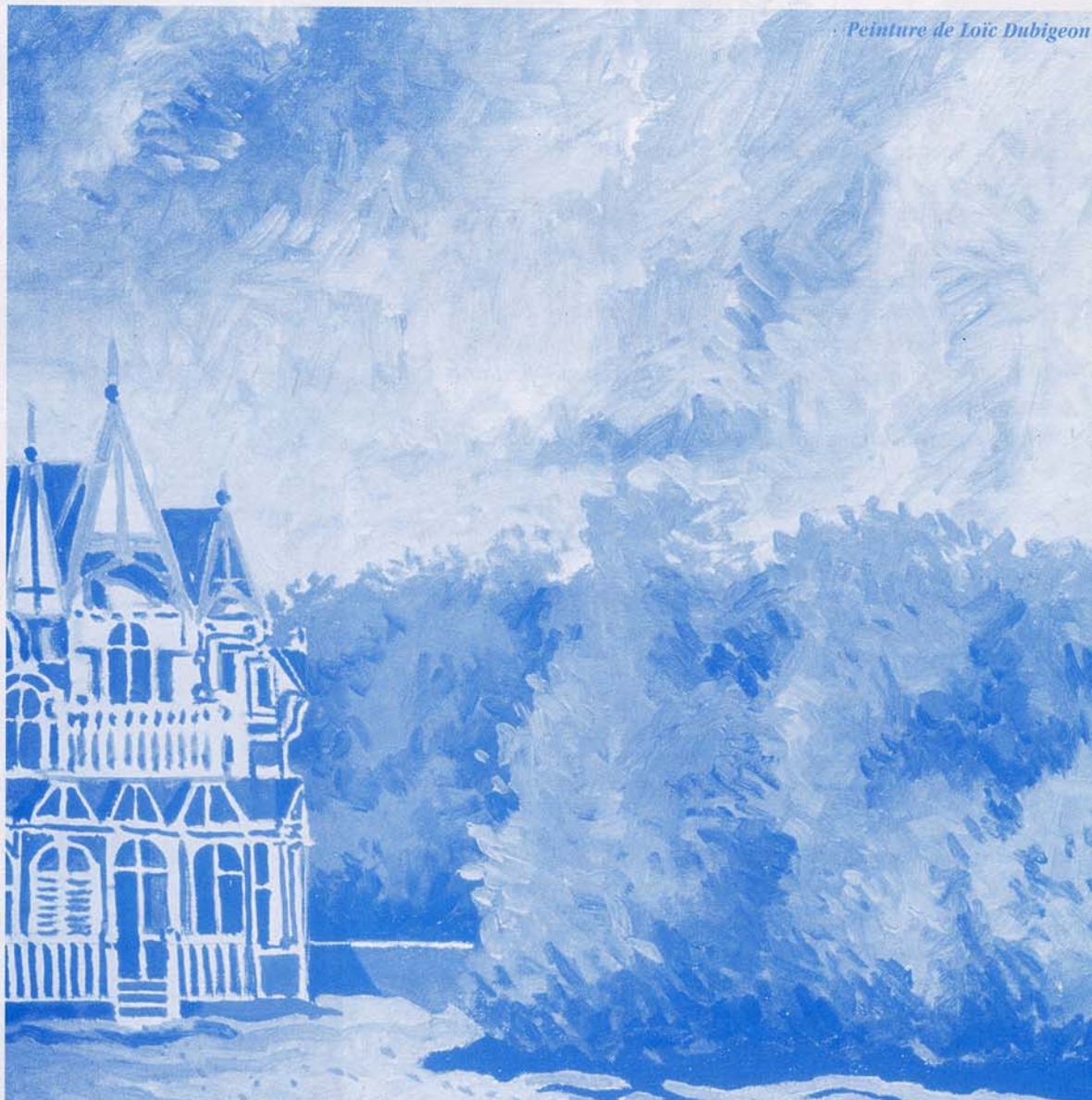


Histoire de la vieille Dame du port qui regarde passer les bateaux. p4

• L'enfance, ce voyage oublié
**Une baguette
de pain, n'oublie
pas les tickets p6**



Directeur de la publication : le Maire Christian Cuvilliez
Comité de rédaction : Salima Desavoie-Aubry, Arnaud Coignet, Patrick Michel, Michel Laisné, Olivier Pouillet, Pierre Verbracken. Dépôt légal en cours.



Peinture de Loïc Dubigeon

« Le temps est comme un cercle qui tournerait sans fin : l'arc qui descend est le passé, celui qui monte est l'avenir ; en haut, il y a un point invisible qui touche la tangente, et qui est le présent ».

Schopenhauer

Selon les historiens chinois, « le premier empereur universel », Chi Hoang-Ti, qui fit bâtir la Grande Muraille exigea également la destruction des livres du passé et ordonna que l'histoire commençât avec lui. Qui n'a fait ce rêve formidable d'arrêter le temps et l'histoire où d'en modifier le cours ? A l'inverse, lorsque l'homme, individu ou collectivité, doute de lui-même et de son avenir, il peut être tenté de redécouvrir son passé pour trouver dans la recherche de son identité l'énergie d'un renouveau, d'une renaissance. Le Fonds Ancien et Local de la médiathèque Jean Renoir est de ces lieux de culture qui rendent plus proches les hommes du passé, leurs existences, leurs passions voire leurs turpitudes.

Au sein du réseau des bibliothèques, ludothèque et maisons des jeunes, en partenariat avec la Cité de la Mer, il s'est tout naturellement inscrit dans l'opération « Délire de lire » dont le thème est cette année « Le temps ». Quiquengrogne, avec un beau texte de Pierre Bazin et la reproduction d'une œuvre de Loïc Dubigeon est le reflet du travail consacré à l'enfance.

Jorge Luis Borges écrit : « Le temps est un fleuve qui m'entraîne, mais je suis le temps ; c'est un tigre qui me déchire mais je suis le tigre ;... Pour notre malheur, le monde est réel et moi, pour mon malheur, je suis Borges ». Les textes présentés avec le concours de la Caisse d'Epargne dans ses locaux de la rue Asseline illustrent le caractère irréversible de notre destin et nous invitent à accomplir à notre tour le voyage dans ce temps souvent oublié de l'enfance.

Arnaud Coignet
maire adjoint, chargé de la Culture



Trésors du
Fonds précieux

la République éduque, loge, mais paie mal !

GINETTE POULLET

Locaux réservés pour le logement des instituteurs : état au 4 thermidor de l'an IV.

- Presbytère St Rémi constituant un rez de chaussée, deux belles salles, une cuisine, deux étages avec un jardin de 8 p. carrés et un pavillon pouvant contenir deux instituteurs.
- Presbytère St. Jacques, une cour, deux petits pavillons pouvant tenir de cuisine, deux salles à rez de chaussée, un étage où il y a 3 chambres, un jardin avec une fontaine et un grenier.
- Maison située hors la porte de la Barre occupée par deux particuliers suivant bail du 7 juillet 1791, ne contiennent que deux boutiques et six chambres au-dessus.
- Maison des Dames d'Ernemont. Une cours, une fontaine, une salle, une très petite cuisine et trois locaux fort sombres, un escalier de même, qui conduit à 3 beaux appartements élevés les uns sur les autres.

Enquête adressée aux Maires pour le recrutement d'enfants sourds, muets ou aveugles destinés à fréquen- ter un établissement spécialisé qui serait créé à Dieppe.

Dieppe, le 30 juillet 1792, l'an IV^e de la liberté,
Messieurs

Vous savez que l'Assemblée Nationale constituante a décrété l'établissement des sourds muets et aveugles nés sans la vue et cette ingénieuse et utile institution a fait naître le désir d'y faire participer le plus grand nombre possible de ces êtres malheureux et de faire jouir de ce bienfait national toutes les parties de l'empire; nous vous prions en conséquence de vous procurer et de nous faire parvenir le plus tôt possible les renseignements suivants :

1° combien il y a de sourds muets, dans votre municipalité

2° s'il y en a plusieurs dans une famille

3° leur âge

4° leur sexe

5° s'ils s'occupent à quelques travaux

6° s'ils sont intelligents

7° s'ils sont nés de père et mère sourds, muets, ou s'il n'y a que l'un des deux qui le soit et si leurs parents sont aisés ou pauvres

8°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 14° même chose pour les aveugles

15° s'ils sont tous nés aveugles ou si quelqu'un d'entre eux le sont deus par accident, et surtout par la petite vérole.

16° s'ils sont pauvres ou dans un état d'aisance.

Vous apercevrez, Messieurs, de quelle importance il est pour ces deux classes d'infortunés de procurer ces renseignements, nous sommes persuadés que votre humanité vous portera à les recueillir et à nous les adresser avec autant d'exactitude que célérité.

Les administrateurs composant le Directoire du District de Dieppe.



